

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Poursuite judiciaire concernant un règlement santé de CDN-NDG**

## **Restaurants Canada s'acharne à miner le pouvoir des municipalités**

---

**Montréal, le 30 août 2016** – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) et l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) dénoncent l'action judiciaire déposée par Restaurants Canada contre la Ville de Montréal concernant un règlement de zonage de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) favorisant la saine alimentation.

« Ce règlement, qui encadre l'implantation de nouveaux restaurants rapides à trois secteurs définis, ne brime en rien les droits acquis des restaurateurs déjà présents. Il est plutôt question d'améliorer l'offre alimentaire dans l'arrondissement et près des écoles », indique Clara Couturier, porte-parole de la Coalition Poids.

« À Montréal, les établissements de restauration rapide ont déjà pignon sur rue dans un rayon d'un kilomètre à proximité de 75 % des écoles. Ceci contrevient à l'esprit de la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école », renchérit Lucie Granger, directrice de l'ASPQ. De plus, la présence d'un restaurant rapide situé dans un rayon de 160 mètres d'une école est associée à une hausse du taux d'obésité de 5,2 % chez les jeunes de cette école. La consommation de restauration rapide deux fois ou plus par semaine est associée à l'obésité et influence les habitudes alimentaires des jeunes.

Près de 6 adultes sur 10 sont en surpoids ou obèses au Québec. « Il faut renverser cette tendance, et ce, dès le plus jeune âge. Toute action de prévention et de promotion de la santé permettra, ultimement, de diminuer l'important fardeau économique de l'obésité, qui s'élève annuellement à près de 3 milliards de dollars au Québec », rappelle Clara Couturier.

« Nous réitérons notre appui aux municipalités. Celles-ci ont le pouvoir d'adopter tout règlement pour assurer le bien-être général de la population et pour bâtir des milieux de vie propices à la santé durable », ajoute Mme Granger.

Pour la Coalition Poids et l'ASPQ, il serait inconcevable que les intérêts économiques des restaurateurs l'emportent sur la santé des citoyens.

### **À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids**

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes liés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails, [cqpp.qc.ca](http://cqpp.qc.ca).

### **À propos de l'Association pour la santé publique du Québec**

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité.

L'ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La « santé durable » s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. [www.aspq.org](http://www.aspq.org).

-30-

#### **Pour toute demande médiatique, contactez :**

Geneviève Daoust, agente de communication  
Coalition québécoise sur la problématique du poids  
Téléphone : 514 598-8058 poste 246  
Cellulaire : 514 433-0663  
[gdaoust@cqpp.qc.ca](mailto:gdaoust@cqpp.qc.ca)

Jean Alexandre, agent de communication  
Association pour la santé publique du Québec  
Téléphone : 514 528-5811 poste 261  
[jalexandre@aspq.org](mailto:jalexandre@aspq.org)